COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAVERNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 octobre 2022

Délibération n° 2022-97

Président: Dominique MULLER

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 51 Pouvoirs : 7 Absent excusé : 1 Absents : 4

Date de convocation du Conseil Communautaire : 14 octobre 2022

Secrétaire de Séance élu : M. François WILLEM

* * * * *

AFFAIRES IMMOBILIERES

CESSION DE PARCELLE A LA SOCIETE DIEBOLT.

Rapporteur : Daniel GERARD, Vice-Président.

En 2002 la Communauté de Communes a mis en place avec la société Diebolt une convention de location pour un terrain sis à Marmoutier au lieu-dit Hemmerich.

La parcelle est actuellement exploitée par une activité de stockage et recyclage de matériaux.

Une autre destination de la parcelle est difficilement envisageable. Ladite société étant intéressée par l'acquisition, il est proposé de céder ce bien d'une superficie de 146,33 ares pour un montant total de 40 000€.



DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu l'avis du service du domaine en date du 7 septembre 2022,

Considérant que toute cession d'immeubles envisagée par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale donne lieu à délibération motivée de l'organe délibérant portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

<u>Décide à 55 voix pour,</u> <u>1 voix contre (M. Jean-Claude WEIL),</u> <u>2 abstentions (Mme Ingrid TÖLDTE et M. Jean-Louis MULLER)</u>

- a) d'approuver la cession de la parcelle 99 sise à Marmoutier lieu-dit Hemmerich, section 20 d'une surface totale de 146,33 ares à la Société Diebolt ou toute personne morale ou société venant à s'y substituer, pour un prix de 40 000 €,
- **b**) de mettre à la charge de l'acquéreur des frais liés à cette vente, et notamment les frais d'acte notarié,

c) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous actes et documents relatifs à cette cession.

> Ont signé au registre les Membres présents, pour extrait certifié conforme,

> > Saverne, le 07 novembre 2022

M. Francois WILLEM

Le Président du Pays de Saverne Dominique MULLER